

ZOOM sur...

L'Association des paralysés de France

JURA



AVRIL 2016 / n° 77

EDITO

Parent pauvre des politiques publiques, le handicap devient l'exutoire d'un certain nombre de politiciens ... Les déclarations d'un ancien Président de la République sur les coûts exorbitants de l'accessibilité, la reprise en cœur d'un certain nombre d'aspirants Président ...

Tout cela ne fait plus que seulement laisser ... cela devient exaspérant ! Nous sommes tous, de par notre histoire et nos parcours de vie chaotique et mouvementée de nature à ne pas nous plaindre, certains diront résignés (sans doute ont-ils raison), mais nous devons en finir avec cette passivité.

C'est de notre place dans la société dont il est vraiment question aujourd'hui ...

Quelles sont les vraies valeurs Républicaines d'un homme politique lorsqu'il piétine avec application le triptyque républicain : Liberté, Egalité, Fraternité ?

De quelle liberté parle-t-on lorsque l'on nous empêche de circuler en multipliant les freins à l'accessibilité universelle ?

De quelle égalité parle-t-on lorsque l'on nous dénie nos spécificités de personne en situation de handicap pour les fondre dans des politiques au contour encore flou du vieillissement de la population ?

De quelle Fraternité parle-t-on lorsque l'on jette en pâture la politique du handicap aux lobbys les plus mercantiles ?

Oui nous sommes en colère, et nous pensons que l'augmentation de 0,81 centimes par mois de l'AAH est révoltante. 0,81 centimes c'est nous mépriser lorsque l'on sait comment nous devons torturer notre budget, sachant qu'une grande partie de notre allocation est consacrée à la prise en charge de frais liés à notre handicap ...

Nous percevons chacune des déclarations politiques comme une grande claque derrière la tête est consacrée à la prise en charge de frais liés à notre handicap ... et nous souhaiterions que la République passe aussi par nous !

L'équipe de rédaction

MANIFESTATION

Pour manifester notre mécontentement sur la faible hausse de 0.1 % de l'AAH, la délégation a mobilisé une vingtaine d'adhérents qui ont fait un rassemblement silencieux devant la préfecture avec plusieurs slogans et une baguette de pain à la main.

"0,81 € d'augmentation de l'AAH"

"Pauvre un jour, pauvre toujours"

"Pas de quoi se payer une baguette de pain"

"On vous les rend, on ne mendie pas"

"De qui se moque-t-on ?"



La vie de délégation

JOURNEES DE SENSIBILISATION DANS LES LYCEES

Jeudi 31 mars, avait lieu dans le lycée Friant de Poligny et le lycée Mancy de Lons des rencontres pour sensibiliser les jeunes au handicap. Les témoignages, échanges avec des personnes en situation de handicap et parcours en fauteuil roulant ont permis aux lycéens de mieux comprendre le quotidien des personnes.



DOLE

Participation du groupe Loisirs de Dole au challenge régional Handisport de sarbacane à Salins les Bains, belle journée mais notre équipe est revenue sans médaille !!!



SEMAINE BIEN-ETRE

Durant la semaine du 4 au 8 avril à la Ferme Léonie, nous étions 7 adhérents de Bourgogne et Franche-Comté à participer et tester la SPACE, autrement dit Session de Perfectionnement de l'Attention de Concentration et Estime de soi.

Une semaine bien chargée en activités pour que nous ne nous ennuyions pas... Sophrologie, exercices de communication, concentration et méditation (grâce à des logiciels informatiques), balade en calèche malgré le mauvais temps, détente à la balnéo et de bons moments conviviaux pour préparer le repas et autour de la table. En fin de journée, les activités n'étaient pas finies : nous avons pu regarder deux documentaires, de quoi discuter et débattre entre nous.

Cette semaine était très intense, mais elle nous a permis de faire de merveilleuses rencontres...



L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Elle aura lieu le 4 juin 2016, à Lons le Saunier (Montciel), elle abordera le sujet de la vie à domicile en milieu rural en présence d'Alain Rochon, président de l'APF.

Une personne de l'APF contactera certains adhérents à domicile pour répondre à un questionnaire sur les services à domicile. Nous avons besoin d'un maximum de données pour nourrir le débat de notre AD. Merci de lui réserver un bon accueil.

Au programme de cette journée :

9h45-10h15 : Accueil des participants

10h15-11h00 : Présentation du bilan annuel

11h00-12h00 : Présentation des résultats de l'enquête et débat

12h00 : Prise de paroles des élus

12h45 : Apéritif et repas

Inscription en envoyant le coupon réponse ci-joint avec un règlement de 15 € pour le repas.

GROUPES RELAIS

Pour les derniers groupes relais de l'année, nous proposons aux participants de pique-niquer tous ensemble puis pour ceux qui le souhaitent de participer à un spectacle des Scènes du Jura.

- **Le 1^{er} juin** : le groupe relais de Dole se retrouve à la délégation et ensuite direction La Fabrique pour assister au spectacle "Ma vie de grenier".
- **Le 7 juin** : le groupe relais de Lons le Saunier se retrouve à Saint-Amour suivi du spectacle "Noos"
- **Le 8 juin** : les groupes relais de Champagnole et de Saint-Claude se retrouveront à la ferme Léonie suivi du spectacle "Noos" à Morez.

Merci de vous inscrire en contactant la délégation. Les informations pratiques (lieux, horaires, tarifs) seront communiquées à ce moment.

SEMAINE NATIONALE

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à la vente de caramels sur l'ensemble du département.

Cette année, environ 3000 sachets de caramels ont été vendus pour une recette de 12000 €.

HANDI DON

Suite à notre grand jeu national Handi Don, la délégation APF du Jura tient à remercier tous les participants et vendeurs. Un merci plus particulier à Francine Maillard du groupe relais de Champagnole qui a vendu 60 carnets ce qui fait d'elle une des meilleures vendeuses de la région.

Elle a reçu de l'APF une carte cadeau.



MOUV 'APF

Nouvelle danse ? Nouveau parti politique ? Nouveau jeu en ligne ?

Non, c'est le nouveau nom de notre rencontre annuelle, le Défi, qui réunit les acteurs APF de Bourgogne/Franche-Comté autour d'une journée conviviale et inclusive.

Cette année, c'est le département de Haute-Saône qui accueille la manifestation au Lac de Vaivre (à quelques minutes de Vesoul) , dans sa nouvelle formule.

Samedi 18 juin 2016 La journée est ouverte à tous !

Vous trouverez joint au Zoom le programme ainsi qu'un formulaire d'inscription.

INFOS DIVERSESTravailleur handicapé et fonction publique

Publics ou privés, les employeurs doivent permettre aux personnes handicapées d'accéder à un emploi et de le conserver. A partir de 20 salariés, une entreprise est obligée d'employer au moins 6 % de personnes handicapées : victimes d'accidents du travail, titulaires d'une pension d'invalidité, bénéficiaires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés).

Les travailleurs handicapés peuvent tout à fait accéder au statut de fonctionnaire. Cependant, la condition d'aptitude physique a été adaptée. Lors de la visite médicale obligatoire, les possibilités de compensation du handicap doivent être prises en compte. Si ces dernières ne sont pas suffisantes, le candidat peut tout-à-fait être écarté.

Le respect de la non-discrimination prévaut également. Les personnes handicapées peuvent obtenir des dérogations pour pouvoir passer les épreuves dans les meilleures conditions : durée supérieure, fractionnement, aide humaine et/ou technique... Les aménagements sont accordés sur demande du candidat et après avis d'un médecin agréé.

Contractuel puis titulaire

Les personnes handicapées peuvent également avoir le statut de contractuel, autrement dit être recrutées sans passer de concours ou d'examens. Elles pourront ensuite être titularisées, grâce à un dispositif dédié. Leurs capacités professionnelles doivent, bien sûr, être suffisantes et elles doivent être aptes à exercer leurs fonctions.

Pour permettre aux personnes handicapées de travailler dans de bonnes conditions, des aménagements peuvent être nécessaires : siège ergonomique, temps partiel, horaires adaptés... Si la personne ne peut malgré tout plus exercer ses fonctions, un reclassement professionnel, une nouvelle orientation ou une formation peuvent lui être proposés. (Source CAF)

Taxe de séjour

La loi de finances 2015 a exclu les personnes handicapées de la liste des vacanciers ne payant pas la taxe de séjour, tout comme les bénéficiaires d'aides sociales, les mutilés de guerre et les fonctionnaires en déplacement dans le cadre d'une mission. Quant aux familles nombreuses, jusqu'alors bénéficiaires d'une réduction, elles devront s'en acquitter intégralement. Seuls les mineurs, les travailleurs saisonniers employés dans la commune et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire en sont désormais exonérés.

Réforme du Tiers payant

Malgré les réticences des médecins, la réforme sur le Tiers payant a été votée et la première étape concerne les personnes bénéficiaires du 100 %, atteintes d'une ALD (Affection Longue Durée) qui avant la fin de 2017 bénéficieront du tiers payant généralisé et n'auront donc rien à régler lors de leurs consultations....